



Réfection toiture copropriété

Par **costrix**, le 13/11/2013 à 16:40

Sur le mur de l'appartement que nous avons acheté cet été, il y avait des traces d'infiltration. Nous sommes au dernier étage de l'immeuble. Le Syndic a fait passer un couvreur qui a dit que la toiture était mal en point et qu'il ne pouvait faire qu'une "rustine" dont il ne garantissait pas l'efficacité.

Deux mois plus tard, l'appartement est entièrement rénové. Durant la dernière période pluvieuse, l'eau s'est infiltrée le long du même mur abîmant les plinthes, le parquet...

Nous l'avons à nouveau signalé au Syndic en demandant l'intervention d'urgence d'un couvreur pour au minimum bâcher le pignon afin de limiter les dégâts.

Nous n'avons aucune nouvelle pour l'instant et il pleut, il pleut...

Les copropriétaires de cet immeuble sont généralement réticents pour faire effectuer des travaux même de première urgence...

Que pouvons nous faire?

Par **pieton78**, le 13/11/2013 à 21:14

Vous avez dû souscrire une assurance (c'est obligatoire) faites une déclaration de sinistre à votre assureur par lettre recommandée (dans les 5 jours de la découverte du sinistre) c'est lui qui se retournera contre le syndicat des copropriétaires (représenté par le syndic)

Si les 5 jours sont passés, datez votre courrier d'y hier...

Par **costrix**, le 13/11/2013 à 21:21

Merci Pieton78, c'est ce que je vais faire.